N° 2 — 16e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO (11 Nivôse an 112) Samedi 2 Janvier 1904

RÉDACTION :
ROUBAIX, 69, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53.
Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal; à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

UNE PAGE D'HISTOIRE, d'Anatole France

Anatole FRANCE

Membre de l'Académie Française

Anatole France dont nous publions plus loin l'admirable Page d'histoire, *est né à Paris le 16 avril 1844. Fils d'un libraire, il a fait de brillantes études au collège Stanislas et fut attaché en 1876 à la bibliothèque du Sénat. — Débuta tout jeune dans la littérature par des articles de critiques très remarqués ; sa brillante collaboration aux* Débats *et au* Globe *lui avait mérité dans le journalisme une estime spéciale. — Fut appelé à remplacer M. Claretie dans la Chronique Littéraire du* Temps.

Disciple de Renan et de Montaigne il n'a eu qu'à suivre ces maîtres pour écrire cette suite de livres exquis qui seront un jour classiques ; « Alfred de Vigny » ; Le crime de Sylvestre Bonnard » ; « Les désirs de Jean Servien » ; « Nos enfants » ; « Les Noces Corinthiennes » ; La Vérité de Sainte-Claire », etc., etc.

M. Anatole France a été élu membre de l'Académie Française en 1895, en remplacement de M. de Lesseps. Il est officier de la Légion d'honneur.

1903-1904

L'année 1903 vient de disparaître, année de luttes ardentes au cours de laquelle se livra sur le terrain politique, l'un des plus rudes combats que notre pays eut à connaître.

L'agitation cléricale n'avait jamais, à aucune époque, atteint ce degré d'acuité.

Nous avons vu les congrégations s'insurger contre la loi, le nationalisme apporter son concours à toutes les forces dissolvantes ruées à l'assaut de la République.

Un grand pas a été fait vers la dénonciation du Concordat, vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et ce qui semblait impossible hier, paraît aujourd'hui d'une réalisation probable à brève échéance.

Il est certain que la France a fait un pas en avant vers l'émancipation des esprits, et le souffle de la Grande Révolution a passé par instants sur le front des républicains.

L'effort s'est fait vigoureux, par les résistances dressées devant lui, et, ainsi que le torrent qui, de cours d'eau paisible, devient impétueux et terrible par l'accumulation des obstacles, la marche de l'idée républicaine en lutte contre l'idée congréganiste a pris la forme brutale du bélier heurtant violemment la muraille lézardée d'une forteresse séculaire, qui toujours jusqu'alors, avait impunément nargué les hommes et les choses.

Aujourd'hui la brèche est faite et, voici la ruée des torches flamboyantes à travers le sombre dédale des ruelles du vieux fortin.

La lumière inonde les recoins obscurs de cette épave d'un autre âge, et l'édifice apparaît avec ses moisissures, ses lèpres et ses hideurs.

La besogne n'est pas achevée, mais les balais, solidement emmanchés, manœuvrent ; et déjà déménagent vers de lointains pays les congrégations qui firent crever dans leurs poches, en longues cascades d'or, le bas de l'épargne française.

Un pareil nettoyage ne va pas sans bruit et sans révolte; aussi toute la chouannerie est-elle debout pour défendre les anciens privilèges des moinailleries et des capucinières.

On peut, dans certains groupes, critiquer la méthode d'épuration employée par le ministère ; on a pu reprocher à M. Combes de n'avoir pas eu, en de certaines circonstances, assez de ménagements, de mesure, de doigté, mais pas un républicain ne peut nier que l'effort à faire était difficile et que la vigueur était la qualité essentielle de [illegible]

du chef du gouvernement dans l'action engagée.

Il fallait beaucoup de courage pour s'attaquer à pareille force, beaucoup de résolution pour engager une pareille partie.

Et à notre époque de veulerie, de lassitude, d'indifférence et aussi de scepticisme, c'est quelque chose que d'avoir fait preuve d'énergie et de continuité dans l'effort.

C'est quelque chose que d'avoir su affirmer des qualités de combativité en ne reculant ni devant la calomnie, ni devant la menace des adversaires.

Il n'y a jamais eu de ministère parfait, mais il y a eu des ministères de piétinement sur place, sans vigueur, sans initiative, quoique bourrés d'excellentes intentions.

Le ministère actuel ne prendra pas rang parmi ces derniers.

Il s'est attaqué bravement aux pieuvres de la congrégation, et si ces bêtes malfaisantes ne rendent pas les millions extorqués à la jobarderie d'une fraction de la France, du moins les suçoirs de l'animal ont-ils cessé de fonctionner.

C'est en cela que l'année 1903 se distingue de ses devancières.

Le poupon dont Bazile tenait les lisières est désormais débarrassé de sa rapace gouvernante.

La route est droite et il va enfin lui être permis de marcher seul vers la lumière.

C'est pourquoi nous saluons l'année 1904 au zénith de laquelle semble briller, dans un ciel encore brumeux, mais qui tend à s'éclaircir, le soleil de liberté, de justice et d'émancipation dont les rayons éclaireront un jour la République idéale, celle de nos rêves, où le mot de *fraternité* cessera d'être un mot pour devenir une chose.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

PROPOS D'UN SOLITAIRE

Façon de dire

En tête des prophètes de la température pronostique le Vieux Major. Il passe plutôt pour un pessimiste, et sa façon d'envisager le temps qu'il fera en janvier prochain, n'est pas destinée à lui enlever sa réputation de prophète de malheur.

Il nous annonce tout simplement, du 1er au 5, du beau, et à partir du 6, l'abomination de la désolation : jusqu'au 11, de la pluie ; jusqu'au 24, du froid et du brouillard, et jusqu'au 31 des pluies.

A tout cela, le Vieux Major ajoute ses regrets de prédire ainsi frimas et bronchites, mais, déclare-t-il, « je fais de mon mieux pour pronostiquer du beau temps et je ne puis, hélas ! y arriver ».

Mais ce que vous pourriez faire, ô Vieux Major, ce serait d'adoucir les termes de vos prédictions. Au lieu de pluie, vous diriez «douce température»; au lieu de froid, vous mettriez « temps sec » ; au lieu de brouillard, vous diriez temps nuageux ».

Ça reviendrait presque au même au fond, sinon dans la forme. Ça vous coûterait peu et ça ferait tant de plaisir à votre clientèle !

Le service de deux ans

Une proposition de M. de Lanessan

M. de Lanessan n'est point satisfait de la proposition votée par le Sénat, qui réduit à deux ans la durée du service militaire. Aussi a-t-il déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi qui organise immédiatement le service de deux ans en tendant à l'institution rationnelle et progressive du service de dix-huit mois.

D'après M. de Lanessan, le plan sénatorial de deux ans pour tous aggraverait singulièrement la situation pour la moitié des familles du pays, qui feraient entendre de nombreuses réclamations en faveur d'un service d'un an, puisqu'il est constaté qu'un an peut suffire pour former un soldat et que, dès aujourd'hui une bonne partie de l'armée ne sert pas davantage. Perspective dangereuse, ajoute l'auteur du contre-projet, car une armée composée uniquement de soldats d'un an, nous exposerait à ne mettre en ligne, à certaines époques de l'année, que des hommes mal exercés qu'on ne pourrait, sans de graves inconvénients, encadrer de suffisamment de rengagés. En conséquence, M. de Lanessan conclut à l'adoption d'une durée de service intermédiaire.

Puisque, dit-il en substance, tout le monde accepte aujourd'hui l'idée des rengagements, puisque le Sénat l'a consacrée par ses votes, puisque les partisans des milices s'inclinent eux-mêmes devant son indiscutable nécessité, pourquoi ne pas la prendre pour base de la réduction des charges militaires promises au pays en le renfermant dans ses justes proportions ?

Pour organiser immédiatement le service de deux ans et passer ensuite progressivement au service de dix-huit mois, l'ancien ministre de la marine propose de ramener, tout d'abord, le chiffre de nos effectifs permanents du temps de paix à celui que comporte la production par la France d'hommes valides, assez robustes pour supporter en tout temps les fatigues de la guerre. Ce chiffre ne dépasse guère 215.000 par an. Avec deux classes semblables on aurait 430.000 hommes. En y ajoutant la partie permanente (officiers, sous-officiers rengagés, etc.) et déduisant d'autre part les éléments nécessaires en Algérie et en Tunisie, on ramènerait à 475.000 hommes, tout compris, le chiffre à entretenir dans la métropole, ce qui donnerait environ 385.000 caporaux et soldats.

Avec ces 475.000 hommes robustes, l'armée serait plus homogène et, par conséquent, plus forte qu'avec les 507.000 hommes qu'elle possède actuellement et dont une partie est toujours à l'infirmerie, à l'hôpital ou en convalescence.

Voici maintenant comment se ferait le passage du service de deux ans à celui de dix-huit mois :

A mesure que le nombre des rengagés irait en augmentant, on réduirait pour tous les hommes des classes la durée de la présence sous les drapeaux, en la ramenant tour à tour à vingt-deux mois, à vingt mois, à dix-huit mois, jusqu'à ce que l'on soit arrivé à ce dernier chiffre pour tous les citoyens soumis au service obligatoire.

N'ayant pas à indemniser les familles vraiment nécessiteuses, puisque leurs fils feraient sous ce régime quelques mois seulement de service de plus que sous le régime institué par la loi de 1889 ; disposant, d'autre part, des économies budgétaires réalisées par la réduction de l'effectif permanent du temps de paix, on pourrait offrir aux rengagés des avantages pécuniaires assez considérables pour être certain d'atteindre très vite le moment où tous les citoyens ne feront plus que dix-huit mois de service obligatoire, sans augmentation des charges actuelles du budget.

L'Algérie et la Tunisie seraient gardées uniquement par les contingents locaux et des rengagés.

Combien, en tout, faudrait-il de rengagés ? 60.000, dit M. de Lanessan, à qui on donnerait 225 francs par an, soit 13.500.000 francs qu'on aurait facilement, puisque le projet prévoit moins de soldats sous les drapeaux.

Enfin, les engagements et rengagements ne devant être opérés qu'au fur et à mesure des besoins, on n'aurait pas à craindre d'en manquer; mais plus vite on atteindrait le chiffre de 60.000 engagés ou rengagés, plus vite serait réduit à dix-huit mois seulement le temps de service obligatoire des hommes du contingent.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

La grève de l'alimentation et l' « action directe »

Paris, 31 décembre. — Les arrestations opérées hier ont causé une vive émotion à la Bourse du Travail.

Le Comité fédéral de l'alimentation, dont M. Bousquet, l'un des « militants » arrêtés, est secrétaire général, s'est réuni dans l'après-midi et a rédigé une protestation dont nous détachons les passages suivants :

Si M. Combes et son complice, M. Lépine, espèrent ainsi étouffer la campagne contre le marchand d'esclaves, ils se trompent. Nous ne nous laisserons prendre ni aux promesses mielleuses de M. Combes, ni à l'arbitraire, renouvelé de l'Empire, des sous-ordres policiers qu'il inspire.

... Nous voulons la suppression des placeurs, et nous l'aurons !

Les hypocrisies gouvernementales, les mensonges policiers, les brutalités et l'arbitraire des souteneurs de l'ordre capitaliste ne nous arrêteront pas dans notre marche en avant.

En arrêtant nos camarades, les pouvoirs publics ont cru décapiter le syndicat ; ils se sont trompés ! Il y a toujours un conseil syndical, et ses membres devraient-ils être arrêtés demain que d'autres camarades sont prêts à nous remplacer à ce poste de lutte.

En termes plus mesurés, la commission administrative, instituée par décret, proteste également contre l'arrestation de trois de ses membres, MM. Laporte, Beausoleil et Bousquet.

Elle a voté cet ordre du jour :

La commission administrative, réunie en séance extraordinaire, proteste énergiquement contre l'arrestation arbitraire de trois de ses membres : les camarades Laporte, Beausoleil et Bousquet. Elle considère que ces incarcérations sont le résultat des calomnies déversées sur la Bourse du Travail, représentée comme un lieu de recel donnant asile à des rôdeurs et à des vagabonds. Cette assimilation de travailleurs en grève, usant d'un droit reconnu, à des malfaiteurs permet de justifier toutes les mesures liberticides. De tels procédés, à l'égard d'ouvriers défendant de justes et légitimes revendications, sont indignes d'un régime prétendu républicain.

La commission administrative estime que ces arrestations constituent une véritable provocation. Elle réclame la mise en liberté de ses membres, ainsi que celle du camarade Linon, du syndicat des boulangers, arrêté à la même occasion et pour le même motif.

Une délégation des ouvriers boulangers s'est présentée au ministère de la justice. Elle a réclamé la mise en liberté de MM. Bousquet, Laporte, Beausoleil et Linon, et n'a pas reçu de réponse.

Paris, 31 décembre. — Les excitations verbales contre les placeurs ont eu hier un nouvel effet.

Un garçon boucher, Eugène Gérôme, âgé de trente et un ans, demeurant 5, rue Tiquetonne, s'est présenté vers cinq heures du soir, chez M. Michea, tenancier du bureau de placement situé 33, rue de Vauvilliers.

Reçu par Mlle Michea, il la pria de lui indiquer une place « d'étalier ». Gérôme, qui était mal noté dans cette agence, reçut une réponse négative. Il se retira en grommelant et se cacha dans l'escalier, attendant la venue de M. Michea, qui était sorti.

Lorsque le placeur rentra, à cinq heures et demie, Gérôme le laissa passer devant lui, puis il tira de sa poche un long couteau et en porta au placeur un coup terrible entre les deux épaules.

Tandis que la victime, relevée par des voisins, était transportée chez elle, sa fille, attirée par le bruit, se lançait à la poursuite du malfaiteur qui s'était enfui. Elle le désigna à des agents qui l'arrêtèrent.

Conduit devant M. Bureau, commissaire de police, Gérôme a déclaré qu'il se [illegible] que devant un juge. Mais bientôt il se ravisa et fit cette déclaration :

« — Ce n'est pas une vengeance personnelle, a-t-il dit, c'est un acte de solidarité avec mes camarades qui crèvent de faim, que je viens de commettre. Je n'ai pas mangé depuis deux jours et j'en ai assez. J'ai voulu venger les victimes des placeurs en frappant un placeur. »

La blessure de M. Michea est grave, sans toutefois mettre ses jours en danger. Il est soigné à son domicile.

Est-ce un engin explosible

Paris, 31 décembre. — Cet après-midi, vers deux heures et demie, on a ramassé à l'extérieur de la 10e chambre correctionnelle, que préside justement M. Séré de Rivières (le bon juge parisien), une sorte de cartouche avec une mèche, qui paraît avoir été allumée.

Cet objet placé près de la porte d'entrée du public à l'intérieur, avait attiré l'attention d'un gardien de la paix cité comme témoin, qui l'avait signalé au garçon de service.

Celui-ci l'a ramassé, avec les précautions qu'on imagine, et M. Girard, chef du laboratoire municipal, appelé en toute hâte, en a pris livraison pour procéder à l'analyse de son contenu.

Sans nouvelles de la « Vienne »

Paris, 31 décembre. — On est toujours sans nouvelles du transport *Vienne*.

Le croiseur *Galilée* qui, ainsi que nous l'avons annoncé avant-hier, avait reçu la mission d'aller à la recherche du transport, a appareillé de Toulon dans l'après-midi de mardi. Il a fait route directement sur le détroit de Gibraltar et explorerait, dit-on, la côte marocaine de l'Atlantique.

On cite une précédente traversée de la *Vienne*, entre Rochefort et Toulon, qui aurait duré vingt-six jours ; pareil laps de temps ne s'est pas écoulé depuis le départ de Rochefort du transport; on voit que quelques légitimes que soient les appréhensions, il n'y a pas lieu de renoncer à l'espoir de le retrouver.

Paris, 31 décembre. — Le ministre de la marine a reçu dans la soirée, du préfet maritime de Toulon, la dépêche suivante :

Nous n'avons pas de nouvelles de la *Vienne*. Le sémaphore de Porquerolles m'informe qu'il n'a transmis aucune dépêche concernant la *Vienne*.

Duel entre député et journaliste

La Roche-sur-Yon, 31 déc. — A la suite d'une polémique de presse, une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin, aux environs de Paris, entre M. de Rochethulon, député, et M. Henri Levêque, rédacteur en chef de la *Démocratie Vendéenne*.

A la cinquième reprise, M. Henri Levêque a été atteint d'une plaie en séton à la partie supérieure de l'avant-bras droit.

Les témoins de l'offensé, M. Henri Levêque, étaient MM. Jules Lermina et Bertol-Graivil; M. de La Rochethulon était assisté de MM. de Dion et Ernest Flandin, députés.

L'assassinat d'un instituteur

Nice, 31 décembre. — Le parquet de Grasse a fait une descente ce matin à La Bocca, à l'endroit où fut assassiné l'instituteur Honoré Soustelle. L'enquête a confirmé les circonstances du crime, telles qu'elles ont été décrites dans la presse.

Hier soir, on a établi, en outre, que l'assassin serait italien, âgé de quarante ans, et qu'il se serait réfugié, après son crime, dans la forêt de la Croix-des Gardes, située près de La Bocca.

Les recherches faites ont été infructueuses. On continue à croire à une vengeance. On raconte que Soustelle se maria en 1893. Un an après, des dissensions s'élevèrent au sein du jeune ménage. Des procès divers s'ensuivirent et, à la suite de la séparation judiciaire, Soustelle demeura administrateur des biens de la communauté, d'une valeur considérable, sa femme, née Achard, ayant hérité d'un patrimoine comprenant divers immeubles. L'enquête paraît devoir porter sur ce point. De nombreux témoins ont été entendus ce matin.

Violent incendie

Saint-Etienne, 31 décembre. — Un violent incendie vient de détruire les ateliers de constructions mécaniques de MM. Moussot frères.

Les dégâts sont évalués à plus de 100,000 fr. couverts en partie par des assurances.

Du fait de ce sinistre, une quarantaine d'ouvriers se trouvent sans travail.

En Belgique

Formidable explosion

Bruxelles, 31 décembre. — Une turbine du service électrique de la Société Cockeril vient d'éclater ; l'explosion a été formidable.

Deux ouvriers ont été tués sur le coup ; ce sont les nommés Danthisne, âgé de trente ans, et Thiry, âgé de cinquante ans, tous deux pères de famille. Ces deux malheureux ont eu la tête littéralement broyée.

Plusieurs autres ouvriers ont été grièvement blessés.

Protestations contre le flamingantisme

Bruxelles, 31 décembre. — La question flamande, soulevée dans la garde civique par l'application imminente de la loi prescrivant dans certaines provinces l'emploi de la langue flamande pour les commandements, cause une grande irritation dans les rangs des milices communales où pleuvent les démissions, là où elles peuvent être données. C'est principalement dans les corps spéciaux, formés de volontaires, que se montre la résistance. A Anvers, les chefs de la garde à cheval se retirent et l'on annonce que toute la compagnie donnera sa démission si on veut lui appliquer la loi sur les commandements en flamand.

M. le sénateur Vanderkelen avait déposé une proposition de loi tendant à supprimer l'emploi du flamand dans la garde civique ; la commission d'examen a rejeté le projet de loi par six voix contre une et deux abstentions, sous le prétexte que la loi qu'il s'agit de modifier étant de date trop récente, l'application ne saurait servir de base sérieuse d'expérience.

Or, voici qu'aujourd'hui une dépêche de Louvain nous annonce que tout le cadre des chasseurs éclaireurs de cette ville vient de donner sa démission, à l'exception de son commandant, le sénateur Vander-Kelen, auteur de la proposition de loi rejetée par la commission sénatoriale, qui croit devoir rester au poste probablement jusqu'au rejet définitif. La compagnie des chasseurs éclaireurs de Louvain, forte de 200 hommes, date de plus de quarante ans et jouit à Louvain d'une grande popularité. En se soumettant à une nouvelle élection, les chefs entendent mettre les membres de la compagnie en demeure de se prononcer sur l'application de la loi flamande dont ils ne veulent pas.

Autres Pays

Immense incendie à Metz

Metz, 31 décembre. — Un incendie d'une violence extrême a détruit la nuit dernière, à Metz, un vaste immeuble rue de l'Abreuvoir qui, jadis, au temps de la République messine servait d'hôtel des monnaies.

De temps immémorial il était affecté au logement de pauvres ménages secourus par l'administration. Cette maison était également ouverte aux vagabons. C'est sans doute l'un d'eux qui aura mis le feu pour se venger d'en avoir été expulsé.

Il y a de nombreux blessés, mais exclusivement parmi les grandes personnes. Dans cette ruche humaine, avec les familles surchargées d'enfants, un sauvetage régulier était absolument impossible.

On jeta tous les enfants, une quarantaine au moins, par les fenêtres et de tous les étages ; par un hasard extraordinaire aucun d'eux ne fut blessé. Un ouvrier, du nom de Basset, jeta ses quatre enfants par la fenêtre du quatrième étage. tous arrivèrent à terre sains et saufs ; mais Mme Basset, qui s'était jetée dans le vide à la suite de ses petits, fut relevée mourante.

Tous ces malheureux sinistrés ont été hospitalisés par les soins de l'administration. Il fut impossible de sauver quoi que ce fût du désastre.

Le conflit Russo-Japonais

Berlin, 31 décembre. — La nouvelle que le Japon aurait envoyé un ultimatum à la Russie n'est pas encore confirmée. La situation reste stationnaire.

Tokio, 31 décembre. — Le gouvernement japonais ayant terminé ses préparatifs, il règne une trêve temporaire.

La situation est toujours la même.

L'incendie du théâtre de Chicago
Six cents morts

Paris, 31 décembre. — Nous avons annoncé hier en dernière heure l'incendie du magnifique théâtre de Chicago, récemment construits sur les plans de l'Opéra-Comique de Paris. Voici les détails reçus sur cette épouvantable catastrophe.

On jouait *Barbe-Bleue*, et il se trouvait dans la salle beaucoup d'enfants et des femmes. Le feu se déclara, croit-on, dans un réservoir de carbure de calcium pour l'éclairage à l'acétylène et gagna rapidement les décors. D'autres versions attribuent l'origine du feu à un court-circuit.

Le cri de : Au feu ! retentit. Et les acteurs et actrices se mirent à courir éperdument à travers la scène, tandis que dans la salle se produisait une panique effroyable. La foule s'écrasa à toutes les issues.

En peu de temps tout l'intérieur du théâtre fut en flammes et d'épais nuages de fumée s'élevèrent au-dessus de l'édifice incendié.

Les pompiers accourus sauvèrent un grand nombre de spectateurs qu'ils recueillirent dans les galeries, où ils étaient parvenus à l'aide d'échelles de sauvetage.

Beaucoup de gens étaient évanouis, d'autres asphyxiés ; la plupart étaient piétinés et écrasés.

Le chef de la brigade des pompiers s'est rendu en personne aux premières, où se trouvaient empilées de trois à cinq cents personnes. Le nombre des morts était plus considérable au pied des escaliers conduisant au dernier étage ; les cadavres se trouvaient les uns contre les autres par files de douze de profondeur ; dans les galeries, les files étaient de cinq en profondeur.

A certains endroits il y avait des tas de cadavres carbonisés d'une hauteur de 4 mètres.

Dans la salle, des cadavres étaient restés debout entre les files de fauteuils. Quelques-uns avaient été complètement carbonisés; d'autres avaient succombé à la suffocation; d'autres enfin, dans un accès de désespoir, avaient sauté dans l'orchestre par-dessus la balustrade des galeries et y avaient trouvé la mort.

Parmi les victimes se trouvent un grand nombre de jeunes filles et d'enfants âgés de huit à douze ans. Les cadavres d'enfants étaient, en certains endroits, empilés par dizaines les uns sur les autres.

Les pompiers ont organisé un service de sauvetage par les balcons et ont enlevé un grand nombre de femmes qui vivaient encore, mais se trouvaient sans connaissance.

La plupart des artistes ont été sauvés. On ne signale parmi les victimes que quelques choristes.

La température au dehors du théâtre était de 12 à 15° au dessous de zéro. Beaucoup de ceux qui ont été sauvés ont souffert terriblement du froid.

Les spectateurs qui se trouvaient aux places de balcon ont été pris comme dans une souricière. Le courant des fuyards vers les portes était si considérable que les portes se sont fermées et qu'il a été impossible, malgré tous les efforts de les rouvrir.

Une centaine de cadavres ont été transportés aux différentes morgues de la ville. Les hôpitaux furent aussi bien vite encombrés.

On a dû transformer en ambulances et dépôts mortuaires les magasins, les restaurants et une école avoisinante. Toutes sortes de véhicules furent réquisitionnés comme fourgons d'ambulances.

La panique paraît avoir fait beaucoup plus de victimes que le feu lui-même.

Les secours ont été aussi rapides que [illegible] ble, mais le mal causé par la ruée effroyable de la foule affolée était irréparable.

Le théâtre pouvait contenir 1,744 personnes. Si les évaluations du chiffre des victimes, toujours exagéré dans le premier mouvement d'épouvante, étaient exactes, il aurait péri un spectateur sur trois.

Ce serait le record des grands incendies de théâtres dans les vingt-cinq dernières années, où on en a compté sept: en 1876, le théâtre de Brooklyn, nombre de victimes, 400. 1880, Nice, 66 victimes. 1881, Ring Theater à Vienne, 600 victimes. 1883, Smolensk, 380 victimes. 1887, Opéra-Comique, Paris, 131 victimes. 1867, théâtre d'Exeter, en Angleterre 127 victimes. 1888, théâtre Baquet, à Oporto, 80 victimes.

Chicago, 31 décembre. — Le chiffre officiel des morts, dans l'incendie du théâtre Iroquois, est de 600, y compris 55 disparus. La plupart sont des femmes et des enfants. Tous les acteurs ont pu s'échapper.

On ignore la cause exacte du sinistre, mais, d'après la direction du théâtre, le feu aurait été provoqué par l'explosion d'un générateur à gaz acétylène.

Lorsque les flammes apparurent [illegible] la scène, on s'empressa d'abaisser le rideau d'amiante, mais celui-ci s'arrêta à mi-chemin, formant avec les portes d'entrée de l'édifice un appel d'air qui vint activer les flammes ; immédiatement après, les réservoirs à gaz firent explosion, soulevant complètement la toiture.

Un grand nombre de personnes furent asphyxiées par les émanations du gaz.

Détail particulièrement affreux : les visages d'un grand nombre de victimes, piétinés par les personnes qui venaient derrière elles, avaient complètement disparu. On a retrouvé le cadavre d'un homme littéralement déchiqueté et décapité.

Une des spectatrices, qui occupait une loge, a déclaré que très peu d'hommes se trouvaient dans la salle, mais qu'elle en a vu plusieurs renverser les femmes et les enfants pour se frayer un passage ; le balcon présentait le spectacle inouï d'une masse humaine que la mort aurait surprise au milieu d'un sauvage corps à corps.

UNE PAGE D'HISTOIRE

LA PRÉFACE d'Anatole France

au recueil des discours de M. Combes

Anatole France, l'illustre Académicien vient d'écrire de superbes pages, pour servir de préface au Recueil des discours de M. Combes, Président du Conseil.

Cette étude magistrale de la politique contemporaine ne peut manquer d'avoir un retentissement considérable dans le pays ; aussi nos lecteurs nous sauront-ils gré de la reproduire *in-extenso*.

En 1897, une affaire, qui touchait l'armée dans ses bureaux et ses conseils de guerre, émut le pays. Pour l'ardeur des passions qu'elle souleva, elle ne peut être comparée qu'à celle de la bulle *Unigenitus*, survenue cent soixante quatorze ans auparavant et qui fut aussi, j'ai plaisir à le dire, une querelle des Français sur le juste et l'injuste. L'affaire de 1897, sortie d'un jugement secret, avait cela de dangereux, que le mystère dont elle était environnée favorisait le mensonge. A son origine, on trouve les antisémites, qui travaillaient depuis quelque temps la France paisible. Et, qu'il se soit rencontré, par des temps calmes, chez un peuple aimable et tolérant, des hommes pour réveiller les vieilles haines de races et fomenter des guerres de religion, ce serait un sujet d'étonnement, si l'on ne savait d'où venaient ces hommes et si l'on ne reconnaissait en eux des missionnaires de l'Eglise romaine.

Aux antisémites se joignit bientôt un parti nombreux, le parti noir, qui, dans les salons, dans les faubourgs, dans les campagnes, semait des bruits sinistres, soufflait des nouvelles alarmantes, parlait de complot et de trahison, inquiétait le peuple dans son patriotisme, le troublait dans sa sécurité, l'imbibait longuement de colère et de peur. Il ne se montrait pas encore au grand jour et formait dans l'ombre une masse immense et confuse, où l'on devinait comme une ressemblance avec les frocs cuirassés des moines de la Ligue. Mais, quand il eut rallié toutes les forces de la contre-révolution, attiré les innombrables mécontents de la République, soulevé enfin devant lui tout ce qu'un coup de vent de l'opinion peut emporter de poussière humaine, il dressa son front immense et bigarré, et prit le nom brillant de nationalisme.

Les Jésuites

La crédulité des foules est infinie. Séduit et furieux, le peuple, par masses énormes, se précipitait dans le piège des antisémites. Et les chefs de l'opinion républicaine, en trop grand nombre, l'y suivaient tristement. La législature s'achevait avec une sourde inquiétude, dans le silence d'un gouvernement dupe ou complice du parti noir, et parmi lequel les nationalistes avaient pris des otages. Les élections générales approchant, les moines se découvrirent. Non qu'ils perdissent patience. La patience n'échappe jamais aux religieux. Mais ils rejetèrent toute prudence comme un bagage embarrassant et se lancèrent furieusement dans la lutte politique. Toute la milice romaine donna. Des congrégations non autorisées, se sentant les plus libres, agirent le plus audacieusement. Leur action était préparée de longue main. On retrouve dans toutes les choses ecclésiastiques la constance et la suite. Pour conquérir la domination temporelle en France, l'Eglise préférait depuis quelques années, les corps francs, les congrégations non reconnues. Et la multitude de celles-ci augmentait sans cesse dans la France envahie.

En cette occasion, on revit ces vieux ennemis des puissances séculières, ces Petits Pères partout supprimés et partout répandus, les jésuites, dont l'avocat Pasquier disait, au temps d'Henri IV, qu'ils ne tendaient qu'à la désolation de l'Etat. Les jésuites, [illegible]